

Nouvelles régions : le mouvement olympique cherche sa gouvernance

La réduction à treize régions métropolitaines vient impacter l'organisation sportive. Particulièrement pour le mouvement olympique (CNOSF, Cros, CDOS) qui n'a jamais disposé de la colonne vertébrale que constituent les politiques sportives fédérales.

5 régions conservent leur périmètre : Ile-de-France, Bretagne, Centre Val de Loire, Corse, Pays de la Loire. Si l'Ile-de-France se rapprochait par sa population de la Grèce, du Portugal, de la Belgique et par son PIB de la Suède, de la Suisse ou de l'Autriche, sa proximité fusionnelle avec l'État central et les directions sportives des fédérations nationales a toujours prévalu sur l'expression d'une identité sportive propre.

Tolérance jusqu'au 31 décembre 2017

En sera-t-il toujours ainsi à l'avenir ? L'ensemble Nord-Pas-de-Calais Picardie pèsera 6 millions d'habitants, l'équivalent du Danemark ou de la Norvège. La population de la région Auvergne Rhône-Alpes se rapproche de celle de la Suisse. Les étendues, les distances donnent le vertige : 520 km entre le Nord de la région Aquitaine Limousin Poitou-Charentes et la frontière basque au sein d'un territoire grand comme l'Autriche. Comment développer des politiques cohérentes à l'échelle de ces territoires et répondre au besoin de proximité nécessaire à leur mise en œuvre ? La réponse du ministère des Sports est connue depuis que le 21 juillet 2015. Le ministre a rappelé aux présidents de fédérations que l'organisation territoriale des fédérations devait être calquée sur l'organisation des services administratifs français (ce qui veut dire un seul comité régional olympique et sportif (Cros) par région) et que cette nouvelle organisation devait être finalisée avant les assemblées générales électives, idéalement en 2016 avec une tolérance justifiée jusqu'au 31 décembre 2017. Or « cela, le mouvement sportif ne l'avait pas vraiment vu venir » constate Régis Fossati, président de l'actuel Cros Limousin.

Feuille de route

Du côté du Comité national olympique et sportif français (CNOSF), la réforme

était déjà en route depuis plusieurs années. Depuis la disparition du Conseil national des Cros et CDOS (CNCD) et son remplacement par une commission des territoires présidée par Jean-Pierre Siutat (vice-président du CNOSF et président de la Fédération française de basket-ball). Objectif affiché : réaffirmer comme missions prioritaires du mouvement olympique : le soutien aux politiques de développement des fédérations ; le déploiement dans les territoires des actions initiées par le CNOSF. Un programme concrétisé par la signature, dans chaque région, « d'une feuille de route des missions déléguées (par le CNOSF) aux Cros et CDOS du territoire », véritable convention organisée autour de six axes : sport & santé, sport & éducation, sport & pratiques et citoyenneté, sport & équipement, sport & professionnalisation, sport & politiques publiques.

Comité de coordination régional

Bien que le Comité olympique ne rentre pas dans l'obligation de faire évoluer son organisation en miroir de l'organisation déconcentrée du ministère des Sports, il a donc décidé de mettre en œuvre la réforme. Dans chaque région (y compris les régions non touchées par les regroupements), un « comité de coordination régionale » a été mis en place. Sa mission « échanger, débattre, organiser sur toutes les questions pour, à terme, n'avoir plus qu'une structure dans la région » (Jean Smith, président du CDOS Ile-et-Vilaine). Pour Johan Cauet, directeur de la délégation des territoires du CNOSF, « c'est l'occasion de nous questionner, de faire évoluer nos comportements, de rationaliser nos actions et de mieux mutualiser les moyens ». Un comité national de coordination pilote les travaux devant à terme permettre de n'avoir qu'un Cros par région (Paca compris).

Le mouvement olympique

Cros : 27 à ce jour ; passage à 12 Cros métropolitains en 2018.

96 CDOS d'ici à 2018. Le regroupement de certains CDOS n'est pas exclu dans le cadre de la mutualisation des moyens.

Outre-mer : inchangé. Chaque Cros et chaque CDOS sont constitués en association loi 1901. Chacun doit être reconnu par le CA du CNOSF pour bénéficier de l'appellation « olympique ». Tous les nouveaux Cros seront olympiques à cette condition.

Pilotage national : Comité de coordination national et Commission des territoires du CNOSF.

Salariés : huit coordinateurs interrégionaux et trente référents territoriaux.



petesaloutos - iStock

Quel rôle pour les Cros et les CDOS ?

Les Cros et les CDOS font plus que rassembler et représenter le mouvement sportif régional et/ou départemental. En accompagnant les ligues sur les questions juridiques, financières, de formation, d'emploi, en soutenant le bénévolat, ils permettent aux ligues d'améliorer leur expertise et de se concentrer sur leurs missions sportives. Ils impulsent à l'échelle de leur territoire des politiques thématiques nationales, sport santé par exemple. Ils permettent aux collectivités de déployer dans et à travers le sport leurs politiques (sociales, éducatives, économiques.). En voici deux exemples :

• Limousin : au service des fédérations

Dans le cadre de la nouvelle organisation territoriale à venir, le Cros Limousin :

- a rassemblé toutes ses ligues dans un colloque autour des questions juridiques, financières et fiscales qui entourent les fusions ;
- a édité un document sur les aspects juridiques des fusions et leurs conséquences (disponible sur le site du Cros) ;
- a accompagné individuellement les ligues pour la finalisation des traités de fusion qu'elles élaborent ;
- organisera fin mars une soirée d'échanges sur les aspects informels des processus de fusion et « le ressenti » des acteurs concernés.

• Ile-et-Vilaine : un centre de ressources pour les territoires

Le CDOS Ile-et-Vilaine s'est organisé pour être présent et représenté dans les EPCI du département. Ses représentants participent à de nombreux conseils de développement. Il a adopté une démarche active en les rencontrant, en créant un « centre ressource » et en leur proposant son expertise pour les aider à formaliser leur politique sportive à l'échelle de leur territoire. Compte tenu de l'accueil de ces initiatives et des demandes qui viennent vers lui, le CDOS pourrait envisager de créer un nouveau poste salarié consacré à ces missions.

Priorité au projet

« Dans le Nord-Pas-de-Calais Picardie (aujourd'hui Hauts de France), nous avons posé comme préalable de réfléchir à un projet sportif pour le territoire avant d'en venir à la question des structures, des moyens ou des hommes », explique Claude Fauquet, président du Cros Picardie et ex-directeur technique national de la natation. « Le sport fait partie du programme du nouveau président de région. Dans ce nouveau et grand territoire, le pouvoir exécutif régional aura besoin de têtes de réseau compétentes pour déployer sa politique. La question est de savoir si le mouvement sportif sera en capacité de proposer plus que ce qu'il fait habituellement ». Même constat pour Régis Fossati dans le Limousin, « Par la force des choses, les territoires (région et EPCI) vont tenir de plus en plus de place dans notre quotidien. Nous devons tout à la fois être capable de déployer des politiques cohérentes à l'échelle de la région et répondre au besoin de proximité nécessaire à leur mise en œuvre ».

Nouvelle gouvernance

Progressivement, émerge l'idée d'une mise en réseau des structures et des compétences et s'ouvrent des perspectives, des modes d'organisation et de travail nouveaux : « Travailler à l'échelle d'une grande région va certainement beaucoup faire évoluer notre pratique. Nous essayons d'anticiper ces évolutions : recours au télétravail, visioconférence, création de bureaux relais pour - là où on sera - consacrer au

travail les temps morts qui existeront autour des nombreuses réunions auxquelles nous devons participer », précise Pascal Charbonnet, directeur du Cros Picardie. Mais tous les acteurs le soulignent. Les projets n'aboutiront que si le mouvement sportif sait recruter les talents, bénévoles et professionnels dont il aura besoin et s'il renouvelle son modèle économique. En imposant à marche forcée une nouvelle organisation, la réforme en cours consacre la nécessité d'une nouvelle gouvernance du mouvement olympique français. Le sport étant resté une compétence partagée, la page est blanche. Il sera pris en compte s'il trouve et prouve son utilité. C'est peut-être là sa chance.

Denis Cheminade denischeminade@gmail.com



Régis Fossati,
Cros Limousin

« Par la force des choses, les territoires (région et EPCI) vont tenir de plus en plus de place dans notre quotidien »